

ETUDE INTER - AGENCES DE L'EAU

GUIDE DE CONTROLE

MODALITES TECHNIQUES DU CONTROLE ET DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

juin 2000

Réalisé par

G2Cenvironnement

Parc d'Activités Point Rencontre

13770 VENELLES

Etabli par	Validé par
FV	

Sommaire .

LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE	3
OBJECTIF DU GUIDE	4
ORGANIGRAMME	5
NOTICE DE VULGARISATION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
LES TEXTES REGLEMENTAIRES RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF1 1	
GLOSSAIRE	12
1 - LES FILIERES OU DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES	14
Le traitement - Présentation générale	15
Le prétraitement	19
. Fiche 1 : la fosse toutes eaux	19
. Fiche 2 : installation d'épuration biologique à boues activées	22
. Fiche 3 : installation d'épuration biologique à cultures fixées	24
. Fiche 4 : poste de relevage	26
. Fiche 5 : la fosse septique	28
. Fiche 6 : le bac à graisse	31
. Fiche 7 - Le préfiltre (décolloïdeur . filtre à pouzzolane)	34
Le Traitement	36
. Fiche 8 - Les tranchées d'épandage à faible profondeur	36
. Fiche 9 - Le lit d'épandage à faible profondeur	39
. Fiche 10 - Le lit filtrant non draine à flux vertical	42
. Fiche 11 - Le terre d'infiltration	45
. Fiche 12 - Le lit filtrant draine à flux vertical	48
. Fiche 13 - Le lit filtrant drainé à flux horizontal	52
Evacuation	55
. Fiche 14 - Le puits d'infiltration	55
2 - LES FILIERES OU DISPOSITIFS A PROSCRIRE ET LES FILIERES DEROGATOIRES	57
3 - LES FORMULAIRES DE CONTROLE	59
Présentation des différents contrôles	60
Cas des installations neuves et de la rehabilitation	61
. Contrôle de la conception et d'implantation	61
. Contrôle de bonne exécution	62
Cas des installations existantes	63
. Contrôle de diagnostic de l'existant	63
. Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	64

LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objectif la lutte contre toute pollution de façon à préserver la santé publique, les eaux superficielles et souterraines.

La police de l'assainissement est désormais une compétence de la commune (cf. ~~REF. Loi~~ n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau).

Au terme de cette loi, les communes delimitent obligatoirement des zones d'assainissement ~~collectif et non collectif~~ /cf. ~~REF. Articles L.22248 à L.2224-10~~ du Code ~~général~~ des ~~collectivités territoriales~~) et prennent obligatoirement en charge les ~~dépenses~~ de contrôle de tous les ~~systèmes~~ d'assainissement non collectif (cf. ~~REF. Articles L.2224-8 à L.2224-10~~ du Code ~~général~~ des ~~collectivités~~ territoriales, L. 2224.81).

Ce service d'assainissement non collectif communal doit prendre effet au plus tard le ~~31/12/2005~~ (cf. ~~REF. Articles L.2224-8 à L.2224-10~~ du Code ~~général~~ des ~~collectivités territoriales~~, L. 2224.9).

Ce service a pour obligation:

- d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour les installations nouvelles ou ~~réhabilitées~~. La mise en œuvre d'un contrôle de conception et d'implantation suivi d'un contrôle de bonne ~~exécution~~ est donc obligatoire (cf. ~~REF. Arrêté interministériel~~ du 6 mai 1996 sur les ~~modalités~~ du ~~contrôle~~) ~~pour~~ vérifier que la ~~conception~~ technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et la bonne ~~exécution~~ des ouvrages soient conformes à l'~~arrêté~~ du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques (cf. ~~REF. Arrêté interministériel~~ du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques et ~~Arrêté interministériel~~ du 6 mai 1996 sur les ~~modalités~~ du ~~contrôle~~).
- de vérifier ~~périodiquement~~ le bon fonctionnement des ouvrages et des vidanges si la commune n'a pas pris en charge l'entretien (remise des bons de vidange en mairie ~~tous les 4 ans~~), (cf. ~~REF. Arrêté interministériel~~ du 6 mai 1996 sur les ~~modalités~~ du ~~contrôle~~), ~~par~~ l'intermédiaire du contrôle ~~périodique~~ de bon fonctionnement et d'entretien.

OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide a pour objectif d'aider le service d'assainissement non collectif dans sa **démarche** de contrôle de conception et d'implantation, de **réalisation**, de fonctionnement et d'entretien.

Il s'adresse en premier lieu au contrôleur qui effectuera les **différentes** visites de contrôle sur le terrain des filières de traitement d'assainissement. Cet outil de **référence** va le guider dans sa façon de **procéder** en fonction de chaque étape du contrôle, à travers les formulaires techniques suivants :

1. le formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif avec la **définition** du projet
2. le formulaire de contrôle de bonne **exécution**
3. le formulaire de contrôle de diagnostic de l'existant
4. le formulaire de contrôle **périodique** de bon fonctionnement et d'entretien.

La premier-e partie du guide **décrit** l'ensemble des **éléments** constitutifs des filières conformes à l'**arrêté** qu'il sera amené à contrôler.

Dans un second temps, lui sont **présentés** les formulaires sur lesquels il pourra s'appuyer pour assurer un contrôle efficace et **adapté** au contexte local : l'aptitude des sols à assurer leurs **rôles** épurateur et disperseur, l'agencement de l'habitat, conditionnant le dimensionnement des filières **nécessaires**.

L'ensemble de ces éléments est contenu dans un **vade mecum** à l'usage du contrôleur.